



Le système d'enseignement supérieur allemand

Kilian Quenstedt, DAAD Paris

11/2020

DAAD

Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Le paysage de l'enseignement supérieur en Allemagne : le fédéralisme

- L'Allemagne est un état fédéral se composant de 16 *Länder* (états fédérés).
- Les *Länder* ont la compétence quasi-exclusive de légiférer dans le domaine de l'enseignement : chaque *Land* possède son ministère de l'éducation.
- Les ministres de l'enseignement des *Länder* sont réunis dans une conférence permanente (KMK), qui doit assurer la cohésion des politiques d'enseignement des *Länder*.
- Par ailleurs, les directeurs des établissements de l'enseignement supérieur sont également réunis dans une conférence permanente (HRK).



Le paysage de l'enseignement : les établissements

L'Allemagne compte 424 (2019/2020) établissements d'enseignement supérieur, dont :

- 107 *Universitäten / Technische Universitäten*
- 213 *Fachhochschulen*
- 52 écoles de beaux-arts et de musique
- ...puis des écoles pédagogiques, d'administration, théologiques...
- La grande majorité des établissements est publique, le secteur privé (117 établissements) n'accueille qu'environ 8 % des étudiants.



Les établissements publics prélèvent des frais d'inscription entre 80 et 300 €/semestre.



Souvent, le ticket pour le transport urbain est obligatoire et inclus dans les frais d'inscription.

Sources : Hochschulkompass, destatis

Le paysage de l'enseignement : la population étudiante

■ 2,9 millions (2018)*

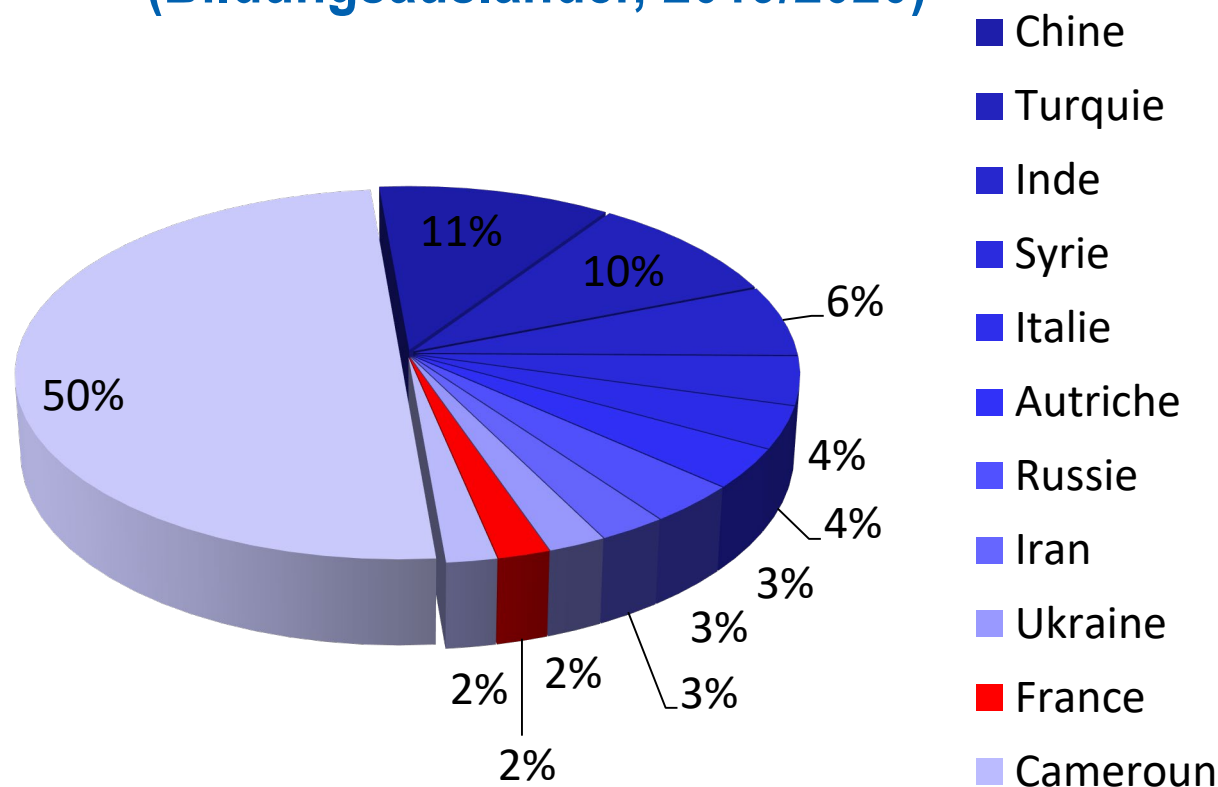
- dont 14,3 % étudiants de nationalité étrangère
- dont 3,2 % étudiants de nationalité étrangère, mais *Bildungsinländer* (c'est-à-dire avec Abitur allemand)
- dont 11,1 % étudiants venus de l'étranger pour faire des études en Allemagne (*Bildungsausländer*)

■ L'Allemagne se situe au 4^e rang des pays d'accueil d'étudiants internationaux

1^{er} rang : Etats-Unis 984.898, 2^{ème} rang : Grande Bretagne 435.734, 3^{ème} rang: Australie 381.202, 3^{ème} rang: Allemagne 265.484, 4^{ème} rang: France 258.380

source : www.wissenschaft-weltoffen.de, destatis

Origine des étudiants étrangers (Bildungsausländer, 2019/2020)



Les types d'établissements : les universités

- Enseignements en sciences exactes, sciences humaines et sociales, économie, droit, médecine et sciences de l'ingénieur...
- Les universités sont caractérisées par le principe d'unité d'enseignement et de recherche, introduit par Wilhelm von Humboldt (au début du 19^e siècle) :
 - Les professeurs sont, par définition, enseignants-chercheurs.
 - L'apprentissage se fait par la recherche : l'étudiant est tenu d'apprendre à travailler, dès le départ, selon les règles scientifiques de la recherche (rédaction de mini-mémoires d'une quinzaine de pages dès la première année, exploitation et citation des sources...).
 - La recherche, fondamentale et appliquée, est essentiellement faite dans les universités.

Les types d'établissements : les *Fachhochschulen*

- Enseignements principalement en sciences économiques et sciences de l'ingénieur ; mais aussi en tourisme, certains cursus en sciences sociales (éducation, travail social) et art (design industriel), architecture...
- Les cursus sont caractérisés par une forte orientation vers l'application du savoir dans la pratique
 - stages en entreprise obligatoires
- Professeurs et chargés de cours assurent ensemble la formation :
 - les professeurs ont une qualification universitaire
 - les chargés de cours sont recrutés dans le monde du travail
 - système de tutorat



Fachhochschulen (FH), les „universités du savoir appliqué“ : créées à la fin des années 1960 pour répondre à un besoin du marché du travail de diplômés qualifiés disposant d'expériences pratiques

Mobilité

L'Espace européen de l'enseignement supérieur

L'Allemagne applique les règles communes européennes, à savoir

■ la structure des cursus en trois cycles

- **Bachelor** (bac+3 = licence), octroyé par les universités et *Fachhochschulen*
- **Master** (bac+5), octroyé par les universités et *Fachhochschulen*
- **Promotion** (doctorat ; en général 3 années ou plus), octroyé uniquement par l'université

■ **ECTS (European Credit Transfer System) : 30 points / semestre**

- Bachelor 180 points, Master 120 points

■ **supplément au diplôme : afin de faciliter la lisibilité des diplômes**

Mobilité

La reconnaissance d'études et de diplômes

- **En dehors des règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il existe des accords gouvernementaux franco-allemands « sur les dispenses de scolarité, d'examens et de diplômes pour l'admission aux études universitaires dans le pays partenaire » datant d'avant la réforme LMD :**
 - Ces accords fixent un cadre pour la reconnaissance par ex. de classes préparatoires, de diplômes tel que le BTS et le DUT.
 - Antérieurs aux règles communes européennes, ces accords continuent à s'appliquer de manière analogue.
 - Les textes disponibles sur www.daad-france.fr, chapitre « La reconnaissance de diplômes français en Allemagne »

L'admission pour étudiants français

■ Conditions d'admission pour un étudiant français:

- soit le baccalauréat français (reconnu, quelle que soit la série du bac) pour l'admission au premier cycle d'études
soit la licence pour l'admission à un Master
soit le Master pour l'admission au doctorat
- et des connaissances d'allemand suffisantes en fonction de la matière choisie :
 - test de langue « TestDaF » (www.testdaf.de) ; certains autres diplômes ou certificats de langue peuvent également être reconnus (Goethe Institut, KMK...)



Attention : sélection

- Lorsqu'un établissement reçoit plus de candidatures qu'il ne propose de places d'études, une procédure de sélection s'impose : le critère principal de cette sélection est la note obtenue au baccalauréat (moyenne générale).
- A l'heure actuelle, une sélection existe pour la majorité des cursus.

Comment trouver son cursus d'études ?

Comment un étudiant peut-il trouver son cursus et son établissement ?

- La base de données www.hochschulkompass.de comporte des informations sur l'ensemble des 20.000 cursus proposés en Allemagne :
 - Il est possible de faire des recherches selon divers critères : matière, spécialité, diplôme (Bachelor, Master), type d'établissement, langue d'enseignement, ville *Land* (région) etc.
- Il faut ensuite s'approcher directement du / des établissement(s) trouvé(s) pour tout savoir sur les démarches à entreprendre pour déposer sa candidature (par Internet ou sur dossier à envoyer directement à l'établissement ? directement auprès de l'établissement ou via l'un des deux organismes de gestion de candidatures (www.hochschulstart.de ou www.uni-assist.de) ? date limite de dépôt de dossier ? quels justificatifs ? etc.).

Comment trouver son cursus d'études ?

- **UFA – Université franco-allemande**

Réunit sous sa tutelle plus de 180 cursus de double-diplôme et offre des bourses.

www.dfh-ufa.org



- **Action pour l'Allemand dans l'Enseignement Supérieur (AIIES)**

Infos sur tous les cursus, en France, de quelque discipline qu'il s'agisse, en enseignements d'allemand.

www.allemand-postbac.fr



Pour aller plus loin ...



Le DAAD subventionne des séjours d'études ou de recherche par le biais de programmes de bourses (pour étudiants et enseignants).

Plus d'information sur le site Internet www.daad.france.fr dans la rubrique « Bourses ».



- **Le service d'information du DAAD France reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**
- Kilian Quenstedt
quenstedt@daad.de
<http://www.daad-france.fr>

Merci pour votre attention !